

# INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

## Décembre 2014



L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 :

(En milliers de dinars)

	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/10/2013 au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>84 925</b>	<b>78 707</b>	<b>335 866</b>	<b>303 063</b>
*Intérêts	53 333	47 405	207 009	184 864
*Commissions en produits	13 499	12 699	46 628	42 560
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	18 093	18 603	82 229	75 639
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>39 702</b>	<b>36 831</b>	<b>162 260</b>	<b>136 399</b>
*Intérêts encourus	37 295	34 390	153 583	128 423
*Commissions encourues	2407	2441	8 677	7 976
<b>3- Produit Net Bancaire</b>	<b>45 223</b>	<b>41 876</b>	<b>173 606</b>	<b>166 664</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>105</b>	<b>101</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>28 281</b>	<b>25 046</b>	<b>102 052</b>	<b>92 965</b>
*Frais de personnel	16 589	14 646	59 436	54 074
*Charges générales d'exploitation	8 797	7 800	31 884	28 818
<b>6- Structure du portefeuille au Bilan:</b>			<b>1 500 448</b>	<b>1 447 492</b>
*Portefeuille-titres commercial			1 096 333	1 079 185
*Portefeuille-titres d'investissement			404 115	368 307
<b>7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan</b>			<b>3 152 079</b>	<b>2 689 979</b>
<b>8-Encours moyens des crédits</b>			<b>2 849 441</b>	<b>2 592 850</b>
<b>9- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :</b>			<b>3 533 621</b>	<b>3 712 899</b>
*Dépôts à vue			1 283 910	1 431 250
*Dépôts d'épargne			731 256	658 367
<b>10- Encours moyens des dépôts</b>			<b>3 403 995</b>	<b>3 252 795</b>
<b>11- Emprunts et ressources spéciales au Bilan</b>			<b>151 365</b>	<b>167 863</b>
<b>12- Capitaux propres apparaissant au Bilan *</b>			<b>494 408</b>	<b>465 890</b>

(\*) Avant affectation des bénéfices

---

## **Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2014**

---

### **1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité**

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

### **2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués**

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

#### **2-1. Règles de prise en compte des revenus :**

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

\* lorsque le service est rendu

\* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### **2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :**

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/12/2014, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

#### **2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

##### **a) Classement des titres :**

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement: ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois

- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention

- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

#### **b) Evaluation des titres :**

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

#### **c) Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

#### **2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

---

## Les faits marquants au 31 Décembre 2014

---

Au cours du quatrième trimestre 2014, l'Arab Tunisian Bank a réalisé des performances comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de la banque** ont atteint **3.152,1MD** à **fin décembre 2014** contre **2.690MD** au **31/12/2013**, soit une augmentation de **17,18%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** se sont établis au **31-12-2014** à **3.533,6MD** contre **3.712,9 MD** à **fin décembre 2013**. Cette diminution qui a concerné, essentiellement, les dépôts à rémunération élevée est le résultat de la décision de la banque de ne pas céder à la concurrence pour la surenchère sur les dépôts. Toutefois la banque a réussi à améliorer le volume de ses dépôts d'épargne à un taux de **11,07%** et ce en passant de **658,4MD** au **31/12/2013** à **731,3MD** au **31/12/2014**. D'un autre côté, **le volume moyen des dépôts** au cours de l'année a connu, quant à lui, une augmentation de **4,65%** par rapport à l'année **2013** passant de **3.252,8 MD** à **3.404 MD**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **368,3 MD** au **31 décembre 2013** à **404,1 MD** au **31 décembre 2014** soit une évolution de **9,72%**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **10,82%** pour atteindre **335,9MD** au **31/12/2014** contre **303,1MD** au **31/12/2013**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **162,3 MD** au **31 décembre 2014** contre **136,4 MD** au **31 décembre 2013** soit une hausse de **25,9 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** a atteint **173,6 MD** au **31-12-2014** contre **166,7 MD** pour la même période **2013**, soit une évolution de **6,9MD**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **102,1 MD** à **fin décembre 2014** contre **93MD** à **fin décembre 2013** soit une augmentation de **9,78%**.